

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 juin 2022.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 juin 2022 totalise 56 854 225 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 juin 2022 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour la deuxième trimestre 2022, nous a permis de déceler que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme demeure inférieur à 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Fait à Tunis, le 15 juillet 2022
Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES Actions, valeurs assimilées et droits			
a- rattachés	2 780 849	3 458 899	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	43 788 150	46 214 728	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	0	7 111 684	0
b- Disponibilités	10 356 136	14 482 809	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	7 582	0
TOTAL ACTIF	56 925 447	71 275 702	63 343 936
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	26 844	85 090	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	44 378	42 172	58 392
TOTAL PASSIF	71 222	127 262	73 193
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	55 817 846	69 759 264	60 986 989
CP2- Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs	33	218	189
b- cours	1 036 347	1 388 958	2 283 565
ACTIF NET	56 854 225	71 148 440	63 270 743
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	56 925 447	71 275 702	63 343 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	68 918	68 918	70 563	70 563	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	612 722	1 203 736	655 429	1 323 822	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	95 938	263 996	269 319	517 646	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	777 579	1 536 651	995 311	1 912 031	3 528 538
CH 1- Charges de gestion des placements	144 159	297 501	173 429	352 297	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	633 420	1 239 150	821 881	1 559 734	2 848 788
CH 2- Autres charges	31 194	62 641	30 555	61 508	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	602 226	1 176 509	791 326	1 498 226	2 725 563
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-96 365	-140 162	-101 351	-109 268	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	505 861	1 036 347	689 975	1 388 958	2 283 565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	96 365	140 162	101 351	109 268	441 998
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-24 244	25 076	-24 375	22 474	107 747
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	121 344	205 036	113 530	216 120	466 177
Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
RESULTAT NET DE LA PERIODE	699 326	1 406 181	880 481	1 736 820	3 299 366

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIEL
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2022

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
<u>RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	602 226	1 176 509	791 326	1 498 226	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-24 244	25 076	-24 375	22 474	107 747
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	121 344	205 036	113 530	216 120	466 177
d- Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 090 481	-2 090 481	-2 934 324	-2 934 324	-2 934 324
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
– Capital	25 422 904	52 315 114	37 910 160	58 604 036	103 330 337
– Régularisation des sommes non distribuables	16 712	182 268	75 133	142 492	344 281
– Régularisation des sommes distribuables	-865 394	233 117	-496 988	458 599	1 708 930
b- Rachats					
– Capital	-30 347 355	-57 695 188	-43 656 651	-59 828 681	-113 599 515
– Régularisation des sommes non distribuables	-26 339	-201 009	-82 553	-155 578	-420 317
– Régularisation des sommes distribuables	592 812	-566 520	64 770	-702 747	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 597 815	-6 416 518	-8 239 972	-2 679 383	-10 557 078
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- En début de La période	63 452 040	63 270 743	79 388 411	73 827 821	73 827 821
b- En fin de la période	56 854 225	56 854 225	71 148 440	71 148 440	63 270 743
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>					
a- En début de la période	572 687	576 988	717 936	674 846	674 846
b- En fin de la période	526 201	526 201	663 176	663 176	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	108,047	108,047	107,284	107,284	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,37%	4,32%	4,55%	4,48%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 30 juin 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP SALAMETT CAP	52 300	975 839	990 771	1,74%
FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	75 445	0,13%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	513 620	0,90%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959	383 607	0,67%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	312 357	0,55%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	3 000	306 640	311 319	0,55%
FCP HELION MONEO	1 856	196 377	193 729	0,34%
TOTAL		2 679 960	2 780 849	4,89%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	%DE L' ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	30 189	0,05%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	399 300	416 428	0,73%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	60 308	0,11%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	301 887	0,53%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 198 350	1 255 203	2,21%
ATB 2007/1	30 000	800 000	805 372	1,42%
ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 022 445	5,32%
ATL 2015/2 C	5 000	100 000	102 140	0,18%
ATL SUB 2017	4 500	270 000	282 062	0,50%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	408 115	0,72%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	200 000	212 973	0,37%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	204 577	0,36%
ATL 2020-1	25 000	2 000 000	2 116 489	3,72%
BH 2009	40 000	920 000	946 070	1,66%
BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 050 860	1,85%
BNA SUB 2009	15 000	199 530	201 542	0,35%
BTK 2009 C	10 000	199 600	203 417	0,36%
BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 106 568	1,95%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	101 635	0,18%
STB 2008/2	39 000	731 250	745 106	1,31%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 000 000	2 089 497	3,68%
TOTAL		15 171 988	15 662 883	27,55%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	797 597	805 908	1,42%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 728 858	6 880 880	12,10%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	987 995	1 023 896	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	987 181	1 023 082	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 199	1 021 100	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	492 866	510 816	0,90%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 172	511 123	0,90%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	478 907	484 707	0,85%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 813 398	14 987 414	26,36%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	875 000	876 340	1,54%
Total		27 640 172	28 125 267	49,47%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 30 juin 2022.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à **10 356 136 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	9 042	55 389	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	17 802	29 701	11 900
Total	26 844	85 090	14 801

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Frais de publication	834	374	660
Jeton de présence	9 317	11 187	15 000
Redevances CMF	4 934	6 206	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	16 380	9 050	15 104
Créditeurs divers	12 912	15 354	21 701
Total	44 378	42 172	58 392

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Retenues à la source	5 020	5 734	5 497
TCL	797	976	934
Autres créditeurs	7 095	8 644	15 270
Total	12 912	15 354	21 701

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant la deuxième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2022

Montant	60 654 824
Nombre de titres	572 687
Nombre d'actionnaires	292

Souscriptions réalisées

Montant	25 422 904
Nombre de titres émis	239 988
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-30 347 355
Nombre de titres rachetés	286 474
Nombre d'actionnaires sortants	16

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	121 344
Régularisation des sommes non distribuables	-9 627
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-24 244
Frais de négociation de titres	0

Capital au 30/06/2022

Montant	55 817 846
Nombre de titres	526 201
Nombre d'actionnaires	278

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 176 509
Régularisation du résultat distribuable de la période	(140 162)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	(0)

SOMMES DISTRIBUTABLES

1 036 380

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	68 918	68 918	70 563	70 563	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	348 343	692 858	348 343	692 858	1 397 200
Revenus des obligations	264 379	510 878	307 086	630 964	1 196 141
Total	681 640	1 272 655	725 992	1 394 385	2 663 904

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	95 938	263 996	214 453	406 575	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	0	0	54 866	111 071	231 823
Total	95 938	263 996	269 319	517 646	864 634

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	141 192	291 599	170 462	346 396	667 850
Rémunération du dépositaire	2 967	5 902	2 967	5 901	11 900
Total	144 159	297 501	173 429	352 297	679 750

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	9 100	17 380	4 550	9 050	21 730
Redevance CMF	15 819	32 670	19 098	38 810	74 825
Publicité et publication	339	674	439	774	1 660
Jetons de présence	3 740	7 442	3 740	7 437	15 000
TCL	2 187	4 252	2 715	5 212	9 754
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	210
Autres	10	22	13	24	46
Total	31 194	62 641	30 555	61 508	123 225

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
• Revenus des placements	2,920	2,883	6,115
• Charges de gestion des placements	-0,565	-0,531	-1,178
• Revenu net des placements	2,355	2,352	4,937
• Autres charges d'exploitation	-0,119	-0,093	-0,214
• Résultat d'exploitation	2,236	2,259	4,724
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,266	-0,165	-0,766
• Sommes distribuables de la période	1,969	2,094	3,958
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,266	0,165	0,766
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,048	0,034	0,187
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,390	0,326	0,808
• Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,436	0,360	0,994
Résultat net de la période	2,672	2,619	5,718

4-2 Ratios de gestion des placements	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,471%	0,460%	0,953%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,099%	0,080%	0,173%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,863%	1,955%	3,821%
• Actif net moyen	63 182 389	76 649 787	71 332 723

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.